



## Réunion du Comité exécutif de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA)

Quito, Équateur  
18 et 19 août 2005

### RÉSOLUTION SUR LA BOLIVIE

**CONSIDÉRANT** qu'un des objectifs de la COPA est de contribuer « au renforcement de la démocratie parlementaire et à l'édification d'une communauté des Amériques fondée sur le respect de la dignité et des droits de la personne, la paix, la démocratie, la solidarité entre les peuples, la justice sociale et l'équité entre les sexes »;

**CONSIDÉRANT** que la Bolivie a dû affronter au cours des derniers mois une grave crise politique et sociale qui a conduit à la démission du président Carlos Mesa le 6 juin dernier;

**CONSIDÉRANT** qu'en l'espace de deux ans, il s'agit du deuxième président à devoir renoncer à ses fonctions en raison de la contestation populaire;

**CONSIDÉRANT** qu'Eduardo Rodriguez, président de la Cour suprême, a été désigné par le Congrès bolivien, dans la nuit du 9 juin 2005, président par intérim du pays;

**CONSIDÉRANT** que le président par intérim a annoncé officiellement le 6 juillet dernier, avec l'accord du Congrès bolivien, la tenue d'élections législatives et présidentielles anticipées le 4 décembre prochain;

**Nous, membres du Comité exécutif de la Confédération parlementaire des Amériques, réunis à Quito, Équateur, les 18 et 19 août 2005,**

**EXPRIMONS** notre profonde préoccupation face à la situation politique et sociale qui prévaut en Bolivie, malgré l'apaisement des tensions depuis l'investiture du président intérimaire, Eduardo Rodriguez;

**SALUONS** la maturité des acteurs politiques boliviens qui ont su respecter les mécanismes établis par la Constitution durant la crise sociale et politique qui a mené à la démission de président Mesa;

**MANIFESTONS** notre appui et notre solidarité à la société bolivienne et aux institutions démocratiques de ce pays, particulièrement aux instances électorales, dans l'organisation des élections générales anticipées du 4 décembre prochain;

**PROPOSONS** l'envoi d'une mission d'observation électorale de la COPA lors des élections législatives et présidentielles anticipées en Bolivie, si, conformément au Règlement des missions d'observation électorale de la COPA et dans le respect de la souveraineté nationale de la Bolivie, les autorités compétentes de ce pays en font la demande officielle.

Quito, Équateur, le 18 août 2005